Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_075-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_075

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-neuf heures et trente-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 26 juin 2026

Présents : 27
Mme Christine COLAS, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 2
M. Alain BARBÉ a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
M. David MACÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOIZET

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Pauline PAGEOT

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_075-DE

1- COMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES MEMBRES

Rapporteur : Mme Christine COLAS, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L 1414-1 et L 1414-2 ;

Vu l'avis de la commission conjointe Commission conjointe « Projets structurants - Personnel communal – Sécurité – Intercommunalité - Vie associative » et « Culture – Communication – Tourisme » du 24 juin 2026 ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

Considérant que pour les communes de plus de 3500 habitants, la commission est composée :
- Du Maire ou de son représentant, Président de la CAO ;
- De 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal ;

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret mais que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée ;

Après appel à candidature, une seule liste a été déposée :

- **Titulaires :**
  - Alain BARBÉ
  - Marie-Laure DAVY
  - Patrice BEDEL
  - Patricia VEYRIES
  - Fabienne DERONDIER
- **Suppléants**
  - Jacques ERTLÉ
  - Philippe RENAULT
  - Maryline DUFÉE
  - Dylan LEMOINE
  - Jean-Michel GOIZET

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_075-DE

Il est procédé au vote.

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, proclame élus les membres de la commission d'appel d'offres tels que désignés ci-dessous :

- **Titulaires :**
  - Alain BARBÉ
  - Marie-Laure DAVY
  - Patrice BEDEL
  - Patricia VEYRIES
  - Fabienne DERONDIER
- **Suppléants**
  - Jacques ERTLÉ
  - Philippe RENAULT
  - Maryline DUFÉE
  - Dylan LEMOINE
  - Jean-Michel GOIZET

PRECISE que Mme le Maire, présidente de droit, convoquera la commission dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Pauline PAGEOT